

148. — 12 JUIN 1869. — LOI qui autorise : 1° la concession d'un chemin de fer des plateaux de Herve et d'un chemin de fer de Welkenraedt à la frontière de Prusse; 2° la prorogation de délais pour l'achèvement du chemin de fer Hesbaye-Condroz (1). (Monit. du 18 juin 1869.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le gouvernement est autorisé à concéder :

1° Aux clauses et conditions d'une convention et d'un cahier des charges en date du 25 février 1869, un chemin de fer prenant son origine au chemin de fer de l'Etat, à ou près de Verviers, passant par ou près de Dison, Chaineux, Herve, Micheroux, Fléron et Beyne, et aboutissant au railway de l'Etat, à ou près de la station de Chénée;

2° Aux clauses et conditions d'une convention et d'un cahier des charges en date du 12 avril 1869, un chemin de fer de Welkenraedt à la frontière de Prusse, passant par ou près de Moresnet, Bleyberg et Gemmenich, avec embranchement vers les établissements de la Vieille-Montagne (2).

Art. 2. La société du chemin de fer Hesbaye-Condroz est relevée de la déchéance qu'elle a encourue pour ne pas avoir terminé les travaux de ce chemin de fer dans le délai fixé par l'art. 15 du cahier des charges relatif à la concession octroyée en exécution de l'art. 1^{er}, litt. B, de la loi du 31 mai 1863, et le gouvernement est autorisé à accorder à cette so-

ciété de nouveaux délais pour l'achèvement des travaux, sous les conditions déterminées par une convention du 9 avril 1869, sauf que les délais prescrits à l'article 2 de ladite convention courront après la date de la publication de la loi.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des travaux publics, M. A. JAMAR.)

149. — 12 JUIN 1869. — LOI qui alloue au département des travaux publics des crédits spéciaux à concurrence de 6,653,000 francs (3). (Monit. du 18 juin 1869.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département des travaux publics des crédits spéciaux à concurrence de 6,653,000 francs pour solder les dépenses à résulter des travaux énumérés ci-après :

S 1^{er}. — PONTS ET CHAUSSEES.

A. — Routes et bâtiments civils.

1° Démolition et reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve et sur l'Ourthe . . fr. 500,000

2° Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'Etat qu'aux chemins de fer concédés, et subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations. . . 400,000

3° Achat d'immeubles :
A. à Bruges et à Arlon, pour le service des directions provinciales des

(1) Session de 1868-1869.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 4 mai 1869, p. 323-324. — Rapport. Séance du 20 mai 1869, p. 549-551.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 5 juin 1869, p. 1050-1056.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 9 juin 1869, p. 50-51.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 10 juin 1869, p. 258.

(2) Voy., ci-après, l'arrêté royal du 25 juin 1869.

(3) Session de 1868-1869.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 12 mai 1869, p. 338-341. — Rapport. Séance du 1^{er} juin 1869, p. 387-388. — Discussion et adoption. Séance du 5 juin 1869, p. 1056-1059.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 9 juin 1869, p. 51.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 10 juin 1869, p. 258-259.

contributions directes , jouanes et accises ; B. à Bruxelles, pour l'agran- dissement du ministère de la guerre. — Travaux d'appropriation et de res- tauration à exécuter à ces propriétés.	470,000
C. Agrandissement des locaux du Palais de la Na- tion, pour le service de la chambre des représen- tants	83,000
4 ^o Travaux d'appropriation d'une partie des lo- caux du Jardin botanique, à Bruxelles, pour l'ex- position triennale des beaux-arts de 1869. — In- dennité à la société royale d'Horticulture pour l'oc- cupation de ces locaux. .	53,000
5 ^o Construction, aux musées de Bruxelles, de deux locaux destinés à l'agrandissement des gale- ries de tableaux et d'his- toire naturelle	125,000
	<u>1,633,000</u>
B. — Travaux hydrauliques.	
6 ^o Travaux de raccorde- ment du nouveau pont- barrage établi sur le canal de Bruges à Ostende avec le bassin du commerce, à Ostende. — Construc- tion de maisons pour les agents préposés au service de l'écluse de ce bassin. — Construction de deux em- barcadères au nouveau quai des bateaux à va- peur, à Ostende. . . .	80,000
7 ^o Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons . . .	350,000
8 ^o Etablissement d'em- barcadères au quai du Rhin, le long de l'Escaut, à Anvers.	50,000
9 ^o Transformation en canal d'écoulement de la dérivation de la Sambre dans laquelle est établie l'écluse de Charleroi . .	380,000
	<u>860,000</u>

§ 2. — CHEMINS DE FER ET TÉLÉGRAPHES.

A. — Chemins de fer.

10 ^o Continuation des travaux de raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles. fr.	500,000
11 ^o Travaux de parachè- vement sur l'ensemble du réseau de l'État. . . .	3,500,000
	<u>4,000,000</u>

B. — Télégraphes.

12 ^o Extension des lignes et des ap- pareils télégraphiques. . . . fr.	160,000
Total. . . . fr.	<u>6,633,000</u>

Art. 2. Ces crédits seront couverts au moyen
des ressources ordinaires du budget.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des travaux pu-
bliers, M. A. JAMAR.)

150. — 13 JUIN 1869. — Arrêté royal
*qui approuve le tarif arrêté par la dépu-
tation permanente du conseil de la Flandre
orientale, pour la fixation du prix de la
journée d'entretien des indigents, non
aliénés, recueillis dans les hôpitaux et les
hospices de cette province pendant l'an-
née 1869. (Monit. du 5 juillet 1869.)*

151. — 14 JUIN 1869. — LOI qui
*ouvre au département de l'intérieur un
crédit de 69,495 fr. 74 c., destiné au
paiement des frais relatifs aux obsèques
de Son Altesse Royale monseigneur le duc
de Brabant (1). (Monit. du 15 juin 1869.)*

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et
nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département de l'inté-
rieur un crédit de soixante-neuf mille quatre cent

(1) Session de 1868-1869.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et
texte du projet de loi. Séance du 2 mars 1869,
p. 168. — Rapport. Séance du 21 avril 1869, p. 233-
235.

Annales parlementaires. Discussion et adoption.
Séance du 5 mai 1869, p. 850.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du
8 juin 1869, p. 47.

Annales parlementaires. Discussion et adoption.
Séance du 9 juin 1869, p. 238.